Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 80 (1983)
Heft: 9

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Divers

75e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE LA MENTHUE 9 OCTOBRE 1983, À LA GRANDE SALLE D'YVONAND

Programme

11 h. 00 Vin d'honneur de la commune d'Yvonand et ouverture de l'exposition.
12 h. 30 Dîner.
14 h. 30 Partie officielle suivie d'une surprise et d'une animation musicale.
18 h. 00 Clôture des festivités.

Menu

Filets de truites
Terrine
Consommé
Rôti de porc et d'agneau
jardinière de légumes
Dessert + café

Tous ceux qui ne font pas partie de la société de la Menthue, mais qui désireraient se joindre à nous, peuvent s'inscrire en versant à notre CCP 10-1728 la somme de Fr. 50.— par personne pour la carte de fête.

Délai d'inscription: 20 septembre 1983.

Le comité

SECTION DU PAYS-D'ENHAUT

Après le 75e anniversaire de la FVA nous avons reçu de très nombreuses lettres de remerciements de sociétés et de personnalités diverses. Nous remercions chaleureusement leurs auteurs.

Nous avons retenu un message d'une petite section qui nous a touchés au cœur:

Destraz Rémy
Président section
Haute Broye - Le Rosay
1900 Essertes

Essertes, le 4 juillet 1983

Monsieur
Daniel Ramel
Président de la société
d'apiculture du Pays-d'Enhaut
1831 Château-d'Œx

Cher collègue,

S'il n'est pas dans mes habitudes d'exprimer ma satisfaction par écrit, aujourd'hui c'est avec plaisir et reconnaissance que je le fais, et si 1983 risque pour nous et nos abeilles d'être une année de grande misère, tout ne sera pas perdu grâce au merveilleux souvenir que laissera dans nos cœurs le 75e anniversaire de la Fédération vaudoise d'apiculture, si bien organisé par votre section du Pays-d'Enhaut.

La fête fut belle, j'y ai retrouvé des amis, des connaissances, fait de nouvelles connaissances et même le syndic de Château-d'Œx, ancien collègue d'apprentissage. L'ambiance était si chaleureuse et tout si bien réussi que des mots ne pourraient l'exprimer, mais c'est un immense merci que je te dis et que je te charge de transmettre à tous ceux et celles qui se sont dévoués sans compter ni leur peine ni leur fatigue afin que nous ayons du plaisir.

Après cette journée ensoleillée, je t'adresse, cher collègue, ainsi qu'à Madame Ramel, mes salutations les meilleures.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Les changements sont à adresser au caissier, M. Georges Fragnière, 1711 Rossens (FR).

Prière d'indiquer L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE ADRESSE et surtout le NUMÉRO MATRICULE figurant sur le journal à côté de l'adresse.

En observant ces indications, vous éviterez des recherches fastidieuses et des frais inutiles. Par avance, nous vous remercions de votre obligeance.

Le caissier central